

## édito

Madame, Monsieur,

Du haut de ses trois ans passés, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a atteint une certaine maturité qui lui permet de jouer dans la cour des grands. Elle s'est progressivement affirmée dans la qualité des services proposés aux habitants et dans sa complémentarité avec les communes membres.

Tout au long de la crise sanitaire, la CCTVL a prouvé sa capacité d'adaptation en étant réactive, voire innovante, afin de continuer à offrir le meilleur service aux usagers, soutenir l'action des agents et apporter la solidarité nécessaire à chacun dans ces moments difficiles.

La Communauté est au service des Communes qui la constituent et de ses habitants avec le souci constant de réactivité, d'efficacité et de maîtrise budgétaire.

La solidarité communautaire et le dynamisme de notre territoire nous invitent à élaborer ensemble un projet de territoire, un pacte de gouvernance et un pacte financier et fiscal qui scelleront notre vision collective de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dont la puissance à l'Ouest de l'Orléanais est désormais reconnue.

Nous pouvons être fiers de notre action et de notre territoire.



Pauline MARTIN  
Présidente

## La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, composée de 25 communes membres, regroupe, à l'ouest d'Orléans Métropole, près de 50 000 habitants partageant le même bassin de vie sur le Loiret et le Loir-et-Cher.



Sa situation privilégiée entre Orléans et Blois, sa desserte par l'Autoroute A10 et la ligne ferroviaire Orléans-Tours-Nantes, son dynamisme économique, ses richesses touristiques composées de paysages allant de la Beauce aux forêts de Sologne, en passant par les bords de Loire, les vergers et les vignes, son attachement au bien vivre ensemble, font de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) un territoire attractif et un interlocuteur reconnu et privilégié de l'Etat, des entreprises et des partenaires.

## Gouvernance

### Le Conseil communautaire

Il est composé de 47 conseillers communautaires titulaires et 17 conseillers communautaires suppléants élus en même temps que les conseillers municipaux.

© Laurent MALFETTES



### Le Bureau

Il est composé d'un Président, dix Vice-Présidents et deux conseillers communautaires délégués.

Les délégations des membres du Bureau sont les suivantes :

- **Pauline MARTIN**, *Président - Ressources Humaines*
- **Jacques MESAS**, *1<sup>er</sup> Vice-Président - Sports, Vie Associative*
- **Bernard ESPUGNA**, *2<sup>e</sup> Vice-Président - Enfance, Jeunesse, Scolaire*
- **Gérard CORGNAC**, *3<sup>e</sup> Vice-Président - Travaux, Voirie, Bâtiments*
- **Jean Pierre DURAND**, *4<sup>e</sup> Vice-Président - Aménagement du territoire, Urbanisme*
- **Anna LAMBOUL**, *5<sup>e</sup> Vice-Président - Social, Santé*
- **Odile BRET**, *6<sup>e</sup> Vice-Président - Tourisme, Communication*
- **Jean-Marie CORNIERE**, *7<sup>e</sup> Vice-Président - Collecte et traitement des déchets*
- **Anita BENIER**, *8<sup>e</sup> Vice-Président - Environnement, Assainissement*
- **Patrick ECHEGUT**, *9<sup>e</sup> Vice-Président - Finances*
- **Philippe ROSSIGNOL**, *10<sup>e</sup> Vice-Président - Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture*
- **Bertrand HAUCHECORNE**, *Conseiller communautaire délégué - Culture, Lecture publique*
- **Laurent SIMONNET**, *Conseiller communautaire délégué - Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)*

# Structures de travail et de réflexion

## La Conférence des Maires

Elle réunit les Maires des 25 communes, les 7 maires délégués de la commune nouvelle de Beauce la Romaine et les membres du Bureau.

## Les Commissions thématiques

Douze Commissions thématiques, correspondant aux délégations des membres du Bureau, sont composées de 25 membres titulaires et 25 membres suppléants représentant chacune des 25 communes membres, qu'ils soient conseillers communautaires ou conseillers municipaux.

# Les compétences



## Développement économique et touristique

- Création et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire

## Voirie d'intérêt communautaire

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire



📍 Voirie d'intérêt communautaire

📍 Bureaux d'information touristique

📍 Parcs d'activités

## Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

## Collecte et traitement des déchets

- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés



## Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes dotées d'un POS/PLU ou d'une carte communale
- Constitution de réserves foncières pour les compétences communautaires

## Environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Soutien aux actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie et au développement des énergies renouvelables
- Mise en valeur et aménagement des bords de Loire

## Assainissement

- Assainissement des eaux usées
- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Prévention de la Délinquance

- Mise en place et gestion d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)



## Infrastructures et réseaux de communications électroniques

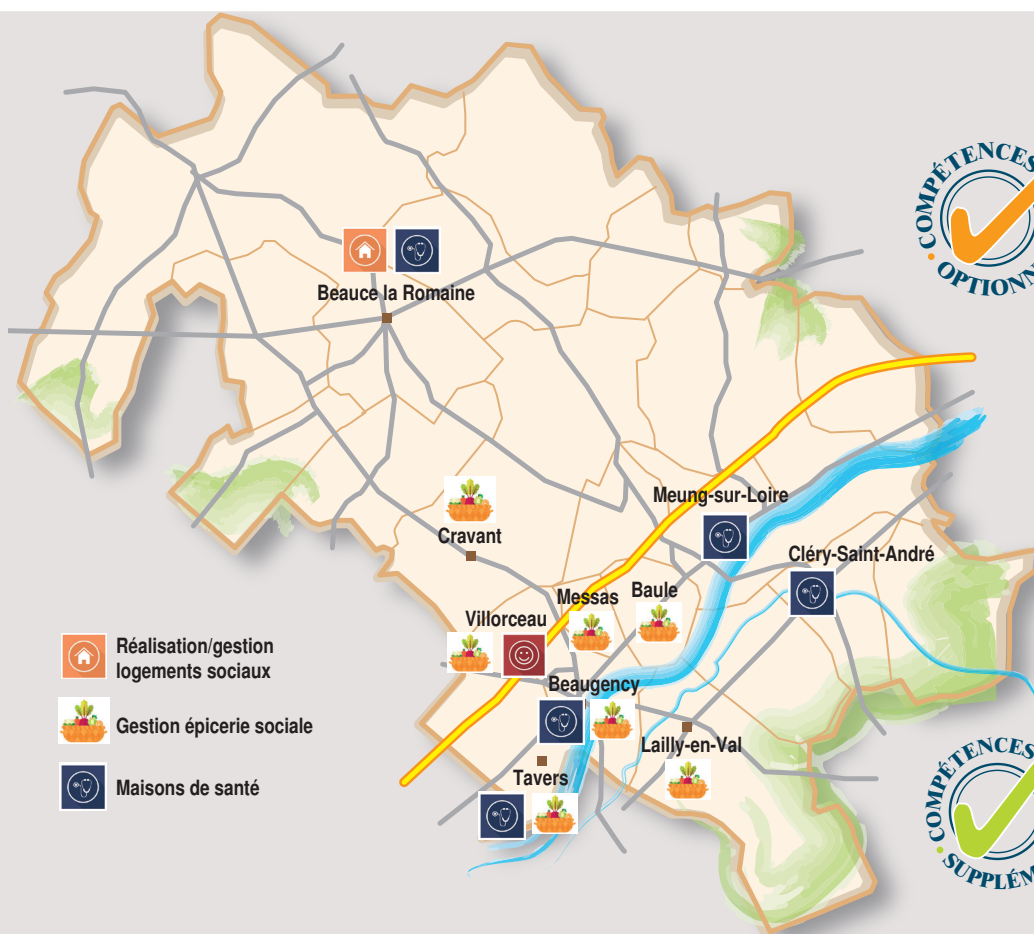
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux d'intérêt communautaire de communications électroniques



🗑️ Déchetteries

## Equipements d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire (bibliothèques, médiathèques, réseau de lecture publique, écoles de musique)
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Coordination de la saison culturelle d'intérêt communautaire
- Coordination et soutien des activités associatives culturelles et sportives d'intérêt communautaire
- Soutien des associations sportives d'intérêt communautaire encadrant des jeunes de moins de 18 ans



## Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Réalisation et gestion de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire

## Action sociale d'intérêt communautaire

- Gestion de l'épicerie sociale d'intérêt communautaire

## Santé

- Création et gestion de maisons médicales d'intérêt communautaire et de Maisons de Santé Pluridisciplinaires

## Services de proximité

- Contribution aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Loiret et de Loir-et-Cher
- Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale



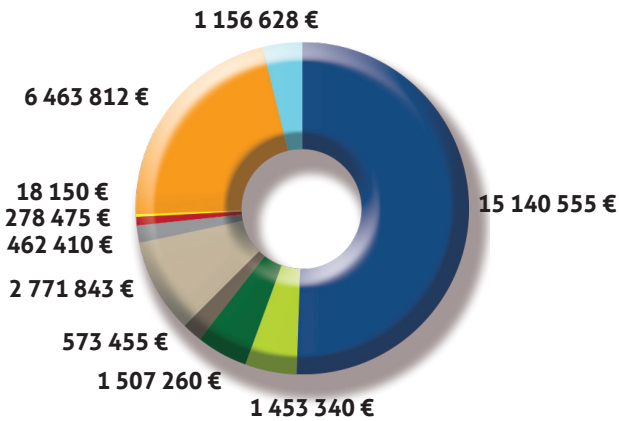
## Enfance et jeunesse

- Mise en réseau et gestion des relais d'assistantes maternelles (RAM) sur l'ensemble du territoire communautaire
- Gestion du multi-accueil d'intérêt communautaire
- Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, de la restauration scolaire d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement des centres de loisirs d'intérêt communautaire



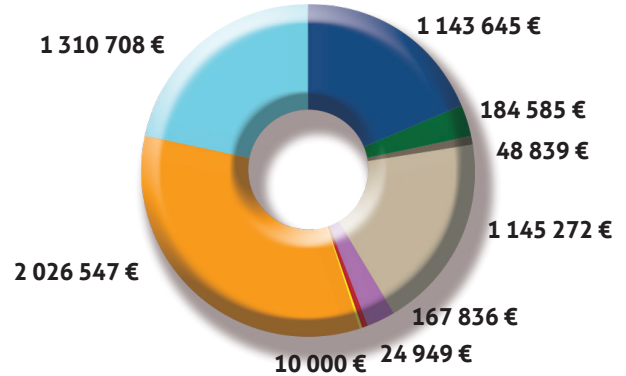
# Le budget

Le budget de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est en 2020 de 29,8 millions d'Euro en fonctionnement et de 6 millions d'Euro en investissement.



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- |  |                           |  |   |
|--|---------------------------|--|---|
|  | Services généraux         |  | Interventions sociales / Santé                |
|  | Sécurité et salubrité     |  | Famille                                       |
|  | Enseignement et formation |  | Logement                                      |
|  | Culture                   |  | Aménagement et services urbains environnement |
|  | Sport et jeunesse         |  | Action économique                             |



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- |  |                                |  |   |
|--|--------------------------------|--|---|
|  | Services généraux              |  | Famille                                       |
|  | Enseignement et formation      |  | Logement                                      |
|  | Culture                        |  | Aménagement et services urbains environnement |
|  | Sport et jeunesse              |  | Action économique                             |
|  | Interventions sociales / Santé |  |   |

## ➔ Numéros utiles

L'administration de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, dont le siège social est situé 32 rue du Général De Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire, est organisée autour de trois pôles pilotés et coordonnés par le Directeur Général des Services.

**Direction Générale des Services (Ressources humaines, Communication, Systèmes d'Information, Projets ORT et Petites Villes de Demain) :** Olivier VERNAY - 1 rue de l'Abattoir, 45190 Beaugency - 02.38.45.11.11

**Pôle Ressources et Services à la Population (Finances, Marchés publics, Assurances, Assemblées, Juridique, Scolaire, Lecture publique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Culture, Sports et Vie associative) :** Francine MORONVALLE - 1 rue de l'Abattoir, 45190 Beaugency - 02.38.45.11.11

**Pôle Développement territorial et Solidarités (Commerce, Artisanat, Agriculture, Développement économique, Tourisme, Urbanisme (Autorisations Droit des Sols) Action sociale, Santé, Logement) :** Nadine MADRE - 92 rue du Maréchal Foch, 45370 Cléry-Saint-André - 02.38.45.19.46

**Pôle Technique (Gestion des milieux aquatiques, Assainissement collectif et non collectif, Collecte des déchets, Bâtiments, Voirie) :** Thierry LEBARBIER - 2 rue des Germines, Zone Actilloire, 45190 Beaugency - 02.38.44.59.35